Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260610-D202606072-DE

Commune de Paimpont

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	19

Date de la convocation : 26/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/06/072

Séance du 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, FILATRE Renée et messieurs LEFEUVRE Alain, GUERIN Didier, HAUPAS Patrick, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, LANNUZEL Pierre-Yves, MOINERAIS Marc, Stéphane DANION conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur EVAN PERRIN, madame Françoise GUERIN et madame Lydie JAMIN

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur Evan PERRIN à monsieur Didier GUERIN, madame Françoise GUERIN à madame Renée FILATRE et madame Lydie JAMIN à monsieur Aurélien ROLLAND

DELIBERATION 2026/06/072 : URBANISME - MODIFICATION PLUI AVIS SUR LE REFERENCEMENT D'UN LOCAL SUR LA PARCELLE I 171 AU LIEU DIT LE BOUT DE HAUT.

Rapporteur : Didier GUERIN

CONTEXTE : la commune a été saisie par le propriétaire de la parcelle I171 d'une demande de référencement d'une grange attenante à une habitation oublié au PLUI.

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé par délibération du conseil communautaire N° 2021-051 du 21 juin 2021 et modifié par délibération N° 2022-100 du 07 novembre 2022 ;

Vu la charte de l'urbanisme intercommunal annexée à la délibération du conseil communautaire N° 2022-038 du 04 avril 2022 ;

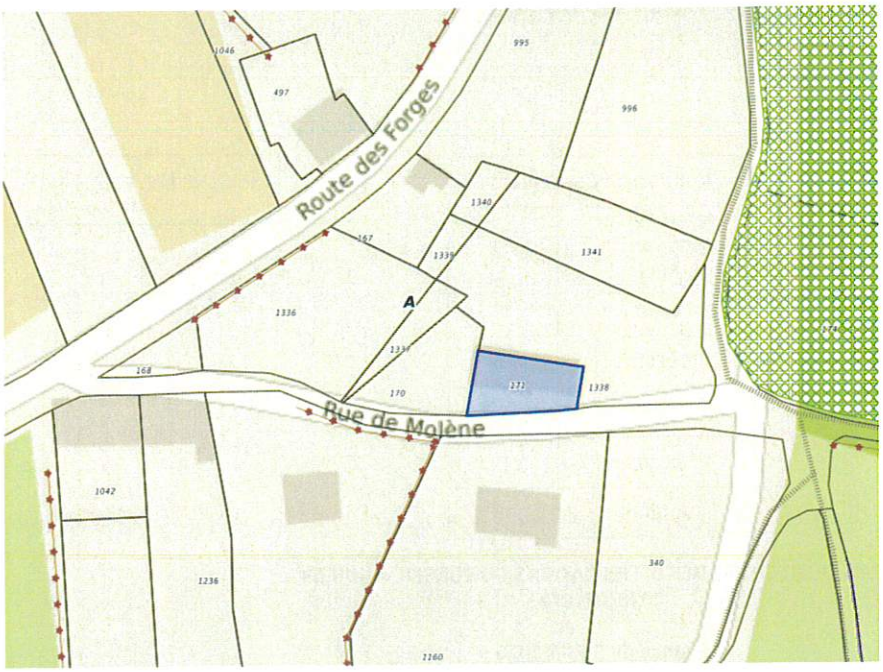
Vu les articles L.153-36 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'avis favorable de la commission voirie, urbanisme du 24 avril 2026 ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Brocéliande communauté, approuvé le 21 juin 2021, planifie les conditions d'aménagement du territoire sur une période de 12 ans, soit jusqu'à 2032.

Considérant qu'un document d'urbanisme est amené à évoluer et le code de l'urbanisme encadre les différents types de procédures en fonction des besoins exprimés.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260610-D202606072-DE



Considérant que, la commune de PAIMPONT a été saisie d'une demande de correction du référencement d'un local sur la parcelle I 171 au lieu-dit LE BOUT DE HAUT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

DONNE une suite favorable à la demande de référencement de la grange sur la parcelle I 171 ;

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

Le Secrétaire de séance,
Didier GUERIN

MAIRIE de PAIMPONT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)